

Commission de l'infrastructure et des entreprises publiques
17 juillet 13

Question d'André Frédéric au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "l'entrée en bourse de bpost" (n° 18149)

05.01 **André Frédéric** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, ma question est assez ancienne et, depuis lors, l'introduction en bourse de bpost a eu lieu. J'en viendrai donc immédiatement à mes questions.

Comme vous l'aviez confirmé récemment en commission à ma collègue Emmery, l'État belge ne semble pas vouloir diminuer sa participation majoritaire dans bpost, et je m'en félicite. Cependant, vous comprendrez que cette annonce entraîne son lot de questions et de craintes, principalement dans le chef des travailleurs de bpost.

Aussi, pourriez-vous nous informer plus en détails sur cette entrée en bourse de bpost? L'entreprise publique s'engage-t-elle à ne modifier en rien sa stratégie? Cette entrée en bourse sera-t-elle indolore pour les travailleurs de bpost? Confirmez-vous que l'État belge ne projette pas de réduire sa participation majoritaire dans l'entreprise?

05.06 **Jean-Pascal Labille**, ministre: Monsieur Frédéric, l'introduction en bourse se compose de la vente secondaire d'une partie des actions ordinaires de bpost actuellement détenues par le fonds de *private equity* CVC. L'offre couvre la vente d'actions à des investisseurs institutionnels et à des investisseurs particuliers en Belgique ainsi qu'au management et aux collaborateurs de bpost.

Je vous confirme que l'État belge, ne vendra aucune action dans le cadre de l'offre et qu'il conservera son taux de participation actuel, c'est-à-dire 50 % plus une action.

bpost continuera à assurer le service universel et la prestation de missions de service public importantes pour tous les citoyens. Le cinquième contrat de gestion approuvé par le gouvernement le 24 mai dernier consacre les missions de service public, donc aussi le réseau de bureaux de poste dans sa taille actuelle et le rôle social du facteur, et garantit leur respect, indépendamment de la future entrée en bourse.

bpost confirme également que l'introduction en bourse ne changera pas la stratégie de l'entreprise. La modernisation et la réorganisation de la distribution du courrier et des colis ainsi que l'élargissement de l'offre de services se poursuivra. Les engagements à l'égard des membres du personnel ne sont, eux, pas remis en cause.

05.07 **André Frédéric** (PS): Madame la présidente, je remercie le ministre pour sa réponse rassurante.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.